



## **Déclaration liminaire du CTS-GN du 9 juillet 2013**

### **L'extinction des personnels civils en gendarmerie !!!**

Au passage de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, vous nous annoncez une cible de 5700 personnels civils à l'horizon 2017. En 2012, au hasard d'un Comité Technique nous avons découvert que cette fameuse cible était réduite à 5000. Aujourd'hui, du fait de la MAP qui n'est autre qu'une RGPP déguisée, combien va-t-il rester de personnels civils ?

En effet, à la lecture du projet de réorganisation du secrétariat général du ministère de l'intérieur et sa déclinaison en SGAMI, la réorganisation du commandement territorial de la gendarmerie, les services armés de personnels civils vont littéralement éclater et de nombreux ETP disparaîtront.

Le SNPC/FO Gendarmerie déplore et s'oppose à de telles réorganisations.

Dans un but de réalisation d'économies pour assainir les dépenses publiques, le SNPC/FO n'accepte pas que le personnel civil serve une fois de plus de variable d'ajustement.

Le SNPC/FO constate que dans les états-majors un très grand nombre de militaires du corps de soutien, voire de gendarmes, se trouvent sur des postes de soutien non opérationnels. Pourtant cette composante coûte bien plus cher que le personnel civil. Les économies ne devraient-elles pas commencer par là ?

Seul l'arrêt du recrutement des CSTAGN permettrait d'ouvrir de réelles perspectives de carrière pour les personnels civils et garantirait des économies conséquentes.

**Monsieur le président, pouvez-vous à ce jour, nous garantir cette fameuse cible de 5000 personnels civils sur le périmètre gendarmerie ?**